

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**  
**ARRÊTÉ N° 2026-224 :**  
**Portant réglementation de la circulation et du stationnement**  
**58-60 rue Gaston Lem**  
**pour réserver des emplacements sur le parking de la place de Verdun**  
**afin d'installer des racks à vélo**

**Le Maire de la commune de La Flotte,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4

**Vu** le Code de la Route et principalement les articles R 411-3, R 411-5, R 411-7, R 411-8, R 411-18, R 411-21, R 411-25, R 411-26, R 417- 10 et L 325-1 et L 325-14

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

**Vu** l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

**Considérant** qu'à l'occasion de la fête du port et du marché des producteurs et des créateurs, il est nécessaire de prévoir des emplacements supplémentaires pour le stationnement des vélos.

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** Du mercredi 13 mai 2026 à 08h00 au lundi 18 mai 2026 à 18h00

Le service technique sera autorisé à installer des racks à vélo dans l'allée centrale du parking de la place de Verdun.

**ARTICLE 2 :** Des panneaux de signalisation réglementaires seront posés aux extrémités de la zone interdite au stationnement des véhicules, conformément à la réglementation, par les services techniques municipaux.

**ARTICLE 3 :** Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

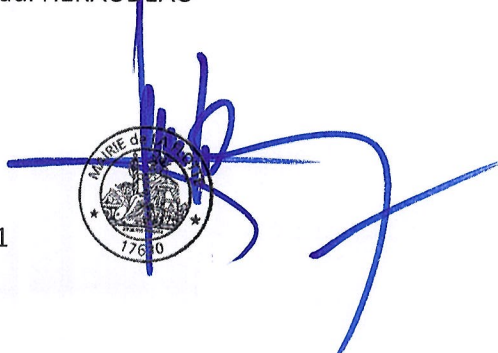
**ARTICLE 4 :** Les dispositions du présent arrêté, qui prend effet le mercredi 13 mai 2026 à 00h00 seront transmises à :

- Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- Les services techniques municipaux.

Fait à La Flotte, le 24 avril 2026

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU



The image shows a blue ink signature of Jean-Paul Héraudeau over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE de LA FLOTTE' and the year '1780' at the bottom. The signature is a large, stylized scribble.